

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

19^{ème} RALLYE du Val de Sèvre

4 et 5 Juin 2022

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 04 Avril 2022

Ouverture des engagements : Lundi 04 Avril 2022

Clôture des engagements : Lundi 23 Mai 2022

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 04 Juin 2022, au complexe sportif, à Boussay.

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 04 Juin 2022 de 09h00 à 18h00.

Vérifications administratives : Samedi 04 Juin 2022 de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

Lieu : au complexe sportif à Boussay.

Vérifications techniques le : Samedi 04 Juin 2022 de 09h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Lieu : au complexe sportif à Boussay.

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 04 Juin 2022 à l'issue des vérifications administratives et techniques.

Lieu : au complexe sportif à Boussay.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 04 Juin 2022, à 16h.

Lieu : Au PC Course, foyer des jeunes à Boussay.

Briefing aux équipages des véhicules d'encadrements : Samedi 04 Juin 2022 à 16h30.

Lieu : Au PC Course, foyer des jeunes à Boussay.

Publication des équipages admis au départ : Samedi 04 Juin 2022 à 18h15.

Lieu : Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 04 Juin 2022 à 18h15.

Lieu : Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.

Départ de la 1^{ère} étape (1^{er} concurrent, parc fermé) : Samedi 04 Juin 2022 à 19h28.

Arrivée de la 1^{ère} étape (1^{er} concurrent, parc fermé) : Samedi 04 Juin 2022, à partir de 22h44.

Publication des résultats partiels et ordre des départs de la 2^{ème} étape : Samedi 04 Juin 2022, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES2.

Lieu : Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.

Départ de la 2^{ème} étape : Dimanche 05 Juin 2022 à 9h00.

Arrivée de la 2^{ème} étape : Dimanche 05 Juin 2022, à partir de 16h07.

Vérification finale : Dimanche 05 Juin 2022, au Garage Brochard, à Boussay.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Publication des résultats officiels, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : Tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay.

Remise des prix : Dimanche 05 Juin 2022, à 18h, au complexe sportif de Boussay ou au niveau du podium (en fonction de la météo).

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS-ACO PLANTAGENET organise le 19^{ème} Rallye Régional Val de Sèvre, le 04 et 05 Juin 2022 en qualité d'organisateur administratif avec le concours du Team 3 Provinces en qualité d'organisateur technique.

Le rallye aura lieu sur la commune de Boussay (44) comme ville principale ainsi que La Bruffière (85), Torfou et Montfaucon-Montigné (49).

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire le 24 Février sous le visa N°R13.

Comité d'Organisation

Président : Ludovic MOUILLE

Membres : Pierre-Marie BELAUD, Hubert CAILLE, Florentin COURBET, Killian DEVIE, Anthony DUGAST, Emmanuel JOBARD, Freddy GABORIAUD, Luc GOURDON, Mickaël LE CORVEC, Ludovic MOUILLE, Yohann MOUILLE, Thierry MOUILLE, Laurent PAVAGEAU, Mickaël TURPIN, Simon ROUSSEAU.

Secrétariat du Rallye, Adresse :

Simon ROUSSEAU - 6 Rue Gabriel Fauré - 37130 CINQ MARS LA PILE

Portable : 06.15.31.81.81

Mail : sim.rousseau@laposte.net

Site internet : <http://team3provinces.e-monsite.com/>

Permanence du Rallye : Foyer des jeunes de Boussay du Samedi 04/06/2022 14h00 au Dimanche 05/06/2022 18h00. Téléphone : 02-40-31-42-98

Organisateur technique

Président du comité d'organisation technique :

Ludovic MOUILLE - La Morinière - 44190 BOUSSAY

Portable : 06.21.57.37.24

Mail : ludovicmouille@hotmail.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. SCHUBLER Pierre..... Licence n°27374
Commissaires Sportifs	M. DEHAN Luc. Licence n°6495
	M. JOUBERT Dominique..... Licence n°14860
Directeur de Course	M. LORRE Joseph..... Licence n°10395
Directeurs de Course Adjoint	M. FRALIN Michel..... Licence n°2149
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. MINEUR Jean-Louis..... Licence n°29169
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. MERLIOT Gilles..... Licence n°10396
Commissaire Technique responsable	M. GOURDON Luc Licence n°163936
Commissaires Techniques adjoints	M. BLANCHARD Sébastien Licence n°214917
Médecin chef	M. LEONARD-PONS Licence n°56617
Chargés des relations avec les concurrents	Mme CONDEMINE Cathy. Licence n°5555
	M LE GUELLAUT Henri-Louis. Licence n°5555
Chargé des relations avec la presse	M. ROUSSEAU Simon Licence n°4210
Chronométreurs	Mme GAUDET Ghislaine..... Licence n°4210

Classement
Speaker

M. TISSERAND Jean-LouisLicence n°181287
M. LAMBERT Olivier.....Licence n°234937
M. MONFORT Stéphane.....Licence n°38611
M. ROUSSEAU Simon

1.2P. ELIGIBILITE

Le 19^{ème} Rallye Val de Sèvre compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2022, coefficient 2 ;
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire ;
- Le Championnat de l'A.C.O.

1.3P. VERIFICATIONS au complexe sportif de Boussay

- Vérifications administratives : Samedi 04 Juin 2022 de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
Les équipages engagés ne recevront pas de convocations écrites

Les horaires de convocation seront disponibles sur le site internet du TEAM 3 PROVINCES :

<http://team3provinces.e-monsite.com/>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 19^{ème} rallye Val de Sèvre doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 Mai 2022 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 210 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 420 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance conformément au road-book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier (bandeaux de pare-brise, plaque d'immatriculation av, panneaux de portières).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Val de Sèvre 2022 représente un parcours de 108.58 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.000 km.

Les épreuves spéciales sont :

- | | |
|--|---------------------|
| - Samedi 04 Juin : ES N° 1-2 : l'Ecorchevrière | Longueur : 4 Km 800 |
| - Dimanche 05 Juin : ES N° 3-4-5-6 : Les Trois Provinces | Longueur : 7 Km 600 |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P Les reconnaissances auront lieu le Samedi 04 Juin 2022 de 9h00 à 18h00.

6.2.2P Les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit), les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage des épreuves spéciales est interdit
- Tout accès à une Épreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La Remise des prix se déroulera le Dimanche 05 Juin 2022 au complexe sportif de Boussay ou sur le podium d'arrivée si la météo le permet dès 18h00.

Des coupes seront attribuées aux 3 premiers équipages du scratch.

Des coupes seront attribuées aux premiers de chaque groupe et de chaque classe.